

Pneumovax, solution injectable en seringue préremplie. Vaccin pneumococcique polysidique – [Streptococcus pneumoniae]

PUBLIÉ LE 09/10/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 30/09/2026

DCI

Streptococcus pneumoniae sérotype 1 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 10A (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 11A (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 12F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 14 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 15B (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 17F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 18C (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 19A (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 19F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 2 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 20 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 22F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 23F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 3 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 33F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 4 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 5 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 6B (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 7F (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 8 (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 9N (polyosides de) ; Streptococcus pneumoniae sérotype 9V (polyosides de)

Indications

Pneumovax est indiqué pour l'immunisation active contre les maladies à pneumocoques chez les enfants à partir de 2 ans, les adolescents et les adultes.

Laboratoire exploitant

MSD France

Observations particulières

- Situation en ville : tension ;
- Contingement quantitatif en ville ;



Lettre d'information du laboratoire MSD France en date du 09/10/2026 à destination des professionnels de santé (09/10/2026)

- Date de remise à disposition prévue : indéterminée.

Un délai pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines est nécessaire pour la remise à disposition au niveau de l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, notamment jusqu'en pharmacie.

Pour connaître les alternatives possibles à ce vaccin, consulter vaccination-info-service.fr ou bien se référer aux recommandations de la HAS ou au Résumé des caractéristiques du produit (RCP) pour ce vaccin.

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et

respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.